

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
Séance du 30/09/2016

L'an 2016 et le 30 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Présent(s) : M. DANEDE Laurent, Maire, Mmes : BISOT Nadia, JOUBERT Corinne, VERGNAUD Nathalie, MM : FILLATRAUD Jean-Christophe, FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis, GENTET Frédéric, HAULBERT Ludovic, LUCAS Bruno, MORAIN Mickaël, PAPON Bruno, PAYRAUDEAU Alain, ROUHAUD Henri

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BROSSARD Julina à M. PAPON Bruno

Excusé(s) : Mme GERARDIN Marie-Anne

Secrétaire de Séance : Alain Payraudeau

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Budget Principal : Décision Modificative n°4
- Budget Annexe Assainissement : Durée d'amortissement
- Redevance d'occupation du Domaine Public Gaz 2016

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

ORDRE DU JOUR

Budget principal : Décision modificative n°3
Budget Principal : Décision Modificative n°4
Fonds de concours : Signature des Conventions
Budget Annexe Assainissement : Décision modificative n°1
Budget Annexe Assainissement : Durée d'amortissement
Approbation du RPQS 2015
Ecole élémentaire de Tourriers : Voyage Scolaire 2016-2017
Réhabilitation du bar restaurant : Bail
Réhabilitation du Bar-Restaurant : Achat du Comptoir
Campagne de stérilisation 30 millions d'amis
Redevance d'occupation du Domaine Public Gaz 2016
Salle Polyvalente : Modifications du règlement et des tarifs

Les points financiers sont expliqués par Corinne JOUBERT, adjointe chargée des finances.

réf 2016057 : Budget principal : Décision modificative n°3

Suite à une relance de notre prestataire informatique, et après renseignement pris, 3 factures de 2015 pour un montant de 1074€ n'ont pas été réglées. Afin de régulariser la situation, il y a lieu d'effectuer un virement de crédits tel que :

Investissement				
Chapitre	Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2051	Concessions et droits similaires	+ 1100.00€	€
020		Dépenses Imprévues (Investissement)	- 1100.00€	
TOTAL			0.00€	0.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte** le virement de crédit n°3 au Budget de la commune de l'exercice 2016 telle que ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Nathalie VERGNAUD arrive à 20h45

réf 2016058 : Budget Principal : Décision Modificative n°4

Vu le code Général des Collectivités

Vu la délibération du CM en date du 15 avril 2016 portant vote du budget principal afférent à l'exercice 2016

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant que les modifications peuvent être apportées au Budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget annexe de l'exercice 2016 tels que ci-dessous :

Fonctionnement				
Chap	lput°	Libellé	Dépenses	Recettes
014	73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	6344.00€	
011	60632	Fournitures de petit équipement	2000.00€	
	611	Contrats de prestations de services	2200.00€	
	6188	Autres frais divers	900.00€	
	62876	A un GFP de rattachement	3532.00	
73	7325	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales		14976.00€
TOTAL			14976.00€	14976.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte** le virement de crédit.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2016059 : Fonds de concours : Signature des Conventions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux demandes de fonds de concours ont été déposées auprès de la Communauté de Communes de la Boixe (acquisition d'un véhicule, Bar-restaurant) et les sommes ont été affectées pour un montant de 7500€ chacune. Une 3^{ème} demande peut être déposée (dossier à déterminer) pour un montant également de 7500€.

Monsieur le Maire propose de faire une délibération générale pour l'autoriser à signer toutes les conventions pour l'attribution des fonds de concours, qui sont et seront déposées à l'avenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions pour l'attribution des fonds de concours.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2016060 : Budget Annexe Assainissement : Décision modificative n°1

Vu le code Général des Collectivités

Vu la délibération du CM en date du 15 avril 2016 portant vote du budget annexe de l'Assainissement afférent à l'exercice 2016

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant que les modifications peuvent être apportées au Budget annexe par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget annexe de l'exercice 2016 tel que ci-dessous :

Fonctionnement				
Chapitre	Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
011	61528	Entretien et réparations	+ 569.00€	€
022		Dépenses Imprévues (Fonctionnement)	- 569.00€	
TOTAL			0.00€	0.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte** le virement de crédit n° 1

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2016061 : Budget Annexe Assainissement : Durée d'amortissement

Annule et remplace la délibération n°2015061 du 6 novembre 2015

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services public d'eau, d'assainissement et le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte.

Monsieur le Maire propose la méthode suivante :

Immobilisations corporelles Subventions d'équipement versées par la collectivité Reprise des subventions transférables reçues au compte de résultat		
Procédure d'amortissement (Linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de bien amorti	Durée en année
Linéaire	Réseaux d'assainissement	50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte** la méthode utilisée pour les amortissements ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du RPQS 2015

Le point est à reporter car manque d'éléments

réf 2016062 : Ecole élémentaire de Tourriers : Voyage Scolaire 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du 19 juillet 2016, le conseil municipal avait donné un accord de principe à l'organisation d'un voyage scolaire de fin de cycle école maternel et élémentaire du RPI Anais-Tourriers-Aussac Vadalle pour les élèves de CM1 et CM2 à Tourriers.

Le voyage se déroulera du 28 juin au 30 juin 2017 au centre d'accueil de FENESTRE à La Bourboule.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour l'autoriser à signer la convention, l'inscrire sur le budget primitif 2017 sur l'imputation 6251-Voyage et déplacement pour un montant de 1965.80€ TTC.

Mickaël Morain et Jean-Christophe Fillatraud remarquent qu'un accord a été signé avant le vote du Conseil Municipal. Monsieur le Maire répond qu'il fallait bloquer rapidement la période pour ne pas se retrouver sans réservation du tout au mois de juin 2017. Si le Conseil Municipal ne l'autorise pas, il suffit d'annuler la commande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre d'accueil de La Bourboule,
- **ACCEPTÉ** de l'inscrire au budget primitif 2017 à l'imputation ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2016063 : Réhabilitation du bar restaurant : Bail

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation du Bar-Restaurant, un groupe de travail a été créé pour organiser la recherche et le recrutement du futur exploitant et la préparation du bail commercial.

Le groupe de travail propose :

- un bail commercial classique 3/6/9 avec logement de fonction,
- Sur avis de la CCI et du notaire, un loyer mensuel de 800€HT ouvrant droit à récupération de TVA et respectant la loi PINEL

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le bail commercial, qui sera rédigé par un notaire, et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Bail,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

réf 2016064 : Réhabilitation du Bar-Restaurant : Achat du Comptoir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le groupe de travail propose de fournir et de poser le comptoir du bar pour un coût estimé entre 5000€ et 10000€ TTC, le reste du matériel étant à la charge du futur exploitant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** de fournir et faire poser le comptoir du bar pour un coût maximum de 10000€ TTC.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2016065 : Campagne de stérilisation 30 millions d'amis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est alertée régulièrement par des habitants de la commune pour des dégâts commis par des chats errants.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, conformément à l'arrêté du 3 avril 2014 : « les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être conduits en fourrière que, dans la mesure où le programme d'identification ou de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural ne peut être mis en œuvre »

Le maire peut, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture des chats non identifiés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur relâcher dans les lieux du piégeage.

Cette gestion durable de la population des chats errants offre nombre d'avantages :

- Stérilisation de la population féline,
- Maintien de l'utilité sanitaire des chats vis-à-vis des nuisibles,
- Eradication des nuisances (miaulements, bagarres, odeurs)

Monsieur le Maire propose la mise en œuvre de l'arrêté du 3 avril 2014 prescrivant stérilisation, identification et relâcher sur les lieux de capture des chats errants et de signer une convention avec l'association 30 millions d'amis se chargeant de sa mise en œuvre. Cette convention permet de bénéficier d'aides financières pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la mise en place de la convention 30 Millions d'Amis pour réaliser des campagnes de stérilisation des chats errants
- AUTORISATION Monsieur le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016066 : Redevance d'occupation du Domaine Public Gaz 2016

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des décrets n°2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015.

Il propose au Conseil Municipal, concernant les réseaux de distribution :

Article 1 : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public gaz (RODP) :

$$\text{RODP} = (0.035 \times L + 100) \times \text{TR}$$

L= 8399m

TR= 1.16

Soit RODP = 457€

Article 2 : de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (ROPDP) :

$$\text{ROPDP} = 0.35 \times L$$

L = 2839m

Soit ROPDP = 994€

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant le RODP et ROPDP soit 457€ + 994€ = 1451€

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Salle Polyvalente : Modifications du règlement et des tarifs

N'ayant pas reçu les informations nécessaires et pour permettre aux élus d'étudier plus avant le dossier, Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail pour l'éventuelle modification du contrat, du règlement, et une augmentation des tarifs (Délibération du 22 septembre 2014) : Pas de candidature.

Suite aux incidents survenus, Monsieur le Maire informe les travaux de nettoyage sont achevés et il n'y a pas de dégradation irréversible.

Mickaël Morain demande à quoi servent les élus puisque c'est la population qui l'a informé. Monsieur le Maire confirme qu'il n'a pas donné d'informations à tout le conseil qu'un incident concernant le fonctionnement de la salle polyvalente.

Questions diverses :

- Questions de Corinne Joubert : Piégeages de Corbeaux ? Bruno Papon indique qu'il n'a pas eu de retombées Où en est-on avec le Plan Communal de Sauvegarde ? Jean Christophe Fillatraud répond qu'il est prêt et nécessite encore des compléments budgétaires. Il faudra le mettre en parallèle avec le PPMS de l'école
- Infos sur la modification de l'arrêt de bus de l'école
- Infos sur la modification de l'arrêt de bus de la Faye
- Versement de 300€ sur le budget du CCAS, somme donnée par les gens du voyage pour l'occupation d'un terrain en septembre 2016.
- Téléthon 2016 : Réunion prévue mercredi soir à la petite salle des fêtes. Regroupement Anais+Tourriers pour le déroulement de la journée. Animation à Tourriers l'après-midi, ensuite randonnée qui passe par le nouveau lavoir de Fenêtre et le four à pain, ensuite fin de la rando à Anais avant le repas du soir (Couscous)
- Devis pour les assurances : Monsieur le Maire demande à Jean-Christophe Fillatraud s'il peut aider pour ce dossier. Accord de Jean-Christophe Fillatraud.
- Consommation électrique de la salle polyvalente : TAP le vendredi après remise des clés+ping-pong. Il faut un accord écrit avec les clubs pour imputer l'électricité au consommateur. Problème d'éclairage de la place après 23 heures ; il faut forcer la ligne des lampadaires. Etudier la mise en place d'une borne solaire. Ajouter des prises électriques dans la salle des fêtes.
- Problèmes d'humidité de la salle des fêtes : Il y a un devis d'étude par ERDF de 3500 €. Le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) auquel cotise la commune propose de faire un diagnostic du réseau électrique et de l'isolation, d'étudier les demandes de subventions et d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les éventuels travaux. Le coût global estimatif est de 7000 € pour 14 communes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 22 h 00.